

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 04 janvier 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
- Présents : 15
- Votants : 16

Date de la convocation : Le 29/12/2022

Date d'affichage : Le 29/12/2022

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Béatrice CANONNE, Floriane DUPUY, Nathalie FUSELIER, Elodie MARCHAND, Aurélie POIRIER, Sandra RIQUIN,
Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Robert PLU, Etienne MOREAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

Absents excusés : Patrice NEAU

Absent, a donné pouvoir :

↳ Patrice NEAU à Christian PACORY

ORDRE DU JOUR

Madame Sandra RIQUIN est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 02 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire :

1 -

DESIGNATION	HOUSSE TOILE POUR LITS ENFANTS ECOLE PUBLIQUE
ENTREPRISE	SELLERIE TAPISSERIE Lysia COUSSEAU
PRIX HT	638.00 €
PRIX TTC	

2 -

DESIGNATION	FLORISSEMENT EHPAD
ENTREPRISE	VEGETAL SERVICES
PRIX HT	282.74 €
PRIX TTC	311.01 €

3 -

DESIGNATION	VEGETALISATION EHPAD
ENTREPRISE	VEGETAL SERVICES
PRIX HT	683.52 €
PRIX TTC	751.87 €

DESIGNATION	SONO SALLE DES FETES
ENTREPRISE	ELECTRONIC LOISIRS ANGERS SONO
PRIX HT	249.17 €
PRIX TTC	299.00 €

Monsieur Christian PACORY demande à Monsieur le Maire des précisions quant aux points 1 et 4.

Concernant le point 1, Aurélie POIRIER précise qu'après étude et devis, la réfection de 4 toiles de lits pour les maternelles a été confiée à la Sellerie Tapisserie Lysia COUSSEAU - avec une économie de 550 €.

Quant au point 4, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une facture de réparation de la sono avec l'achat d'un micro et d'un câble jack.

N°04-01/2023-01 - Tarifs de la salle des Fêtes 2024

Monsieur le Maire résume la réunion de la Commission de la salle des fêtes le 28 décembre dernier.

De cette commission il en découle la nécessité de procéder à certains aménagements tels que : faire changer ou nettoyer les rideaux, acheter des miroirs pour les toilettes hommes et femmes, installer un pot à cigarettes avec grille à l'extérieur, repenser l'espace public situé derrière la scène, prévoir le changement du piano de cuisine, prévoir l'achat d'un chauffe assiette, de faire vérifier toutes les ouvertures par un serrurier, et enfin prévoir l'achat d'une nouvelle table de pique-nique pour l'extérieur.

Dans l'urgence, l'entreprise MÊME est intervenue pour vérifier et sécuriser l'ensemble des portes et volets.

Des devis d'embellissement vont être demandés pour présentation au budget.

En ce qui concerne les tarifs 2024, il existait une confusion dans la lecture des tarifs - aussi, et afin de rétablir la clarté, il est proposé pour 2024, un tarif location pour le weekend, un tarif location pour le samedi, et un tarif location pour la semaine.

Monsieur Christian PACORY demande ce qu'il en est du report de l'augmentation des prix de l'ELECTRICITE et du FIOUL ?

Monsieur le Maire précise que les hausses des tarifs FIOUL et ELECTRICITE sont répercutées à partir des prix/barèmes qui nous sont facturés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de la salle des fêtes pour 2024, comme suit :

SALLE DES FÊTES DE VERNANTES - TARIFS 2024 - HORS CONSOMMABLES (EDF ET FIOUL)

UTILISATIONS	VERNANTAIS		ASSOCIATIONS LOCALES		HORS COMMUNE	
	HALL	ENSEMBLE	HALL	ENSEMBLE	HALL	ENSEMBLE
Forfait Week-end*	174,00 €	408,00 €	108,00 €	228,00 €	288,00 €	654,00 €
Samedi ou Dimanche et jours fériés (1 jour)	116,00 €	272,00 €	72,00 €	152,00 €	192,00 €	436,00 €
Forfait semaine sur la base de 2 jours consécutifs*	144,00 €	324,00 €	93,00 €	183,00 €	234,00 €	528,00 €
En semaine (1 jour)	96,00 €	216,00 €	62,00 €	122,00 €	156,00 €	352,00 €
Activités Commerciales	171,00 €	397,00 €			331,00 €	557,00 €

Forfait cuisine	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €
Forfait ménage (sur option)	87,00 €	152,00 €	87,00 €	152,00 €	87,00 €	152,00 €
Sonorisation		20,00 €		20,00 €		20,00 €
Ecran de projection		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Caution	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €

**Sur une base de 2 jours consécutifs sans la location de la cuisine - merci de contacter la mairie pour plus de renseignements*

DEL N°04-01/2023-02 - Saumur Habitat : Projet des 11 logements des 6 et 19 rue de Mouliherne

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal la présentation du projet évoqué lors de sa rencontre avec le Directeur de Saumur Habitat et Madame Tardivel le 13 décembre dernier relatif à la construction de 11 logements situés aux 6 et 19 rue de Mouliherne.

Lors de cette réunion, il a été évoqué les points suivants sous réserve d'une validation du Conseil Municipal :

- La cession à l'euro symbolique du foncier sur les 2 sites pour Saumur Habitat ;
- La validation de la commune pour la non-réalisation des demandes imposées par l'Architecte des Bâtiments de France aux permis de construction (soit 11 000 € HT + 19 000 € HT = 30 000 € HT) ;
- La prise en charge des aménagements publics (voiries, venelles, locaux vélo et places de stationnement) sur les 2 sites par la commune (soit 41 000 € + 69 000 € = 110 000 € HT) ;
- La participation à la construction de 5 000 € HT par logement par la commune (soit 20 000 € HT + 35 000 € HT = 55 000 € HT).

La participation de la Commune de Vernantes à ce projet s'effectuerait sous la forme d'une subvention qui s'élèverait donc à : 110 000 € HT + 55 000 € HT = 165 000 € HT + TVA à 5.5 % (TVA minorée pour logement social) = 174 075 € TTC arrondi à 174 000 €.

Ce versement est proposé sur 3 années :

- 2023 : 50 000 €
- 2024 : 62 000 €
- 2025 : 62 000 €

Une convention de participation financière sera établie début 2023 et proposée au prochain Conseil Municipal.

Les atouts de ce projet :

- Construire maintenant plutôt que reporter un projet déjà bien avancé avec le risque de perdre le droit à construire dans le futur (Z.A.N.) ;
- Construire avec un opérateur local des projets d'habitat de qualité ;
- Accueillir une nouvelle population dans la commune et maintenir voire augmenter les effectifs dans les classes d'écoles ;
- Dynamiser le centre-bourg et le développement économique (cohérent avec le Projet « Petite Ville de Demain ») ;
- Bénéficier d'une offre de logement neuf à prix adorable, accessible à tous (logements de plain-pied) et à proximité du centre Bourg ;
- Percevoir de nouvelles taxes foncières (en moyenne 5500 € par an pour les 2 projets).

Suite à cette présentation, certains élus estiment que délibérer sur un tel projet lors d'un conseil municipal en des temps très courts est très compliqué. Nombre d'entre eux auraient souhaités une présentation en amont – lors d'une commission - afin d'avoir le temps d'y réfléchir car il s'agit d'un investissement important.

Madame Béatrice CANONNE s'interroge sur la qualité de la construction ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de constructions en parpaings avec fenêtres en aluminium, baies coulissantes avec une porte fenêtre fixe.

Monsieur Jacky PASQUIER demande s'il n'est pas possible de construire moins de logements pour réduire le coût ?

Monsieur Etienne MOREAU demande s'il n'est pas possible de réduire la voirie ?

Monsieur le Maire répond que le prix de revient sera le même, même si le nombre de logements est revu à la baisse, et qu'il n'est pas possible de réduire la voirie. Le projet tel qu'il est présenté est fonctionnel et rationnel – sachant que tout l'espace est occupé et optimisé.

Monsieur Christian PACORY s'interroge sur le quota des logements sociaux sur la commune de Vernantes ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmatif.

Madame Sandra RIQUIN s'interroge sur l'avenir du Bâtiment, et des artisans, ainsi que sur la frilosité des banques à aider les particuliers.

Monsieur Thierry GROSBOIS répond que si dans le TP les marges sont en hausses pour le bâtiment, il subsiste une différence entre les communes et les particuliers.

Monsieur Florent POIRIER s'interroge sur la certitude d'accueillir de nouvelles familles avec enfants pour dynamiser la commune ? Ne peut-on pas faire de compromis pour en être certains ? Ne peut-on pas changer d'option en choisissant d'investir dans des constructions directes - vouées à la vente pour créer du foncier ?

Monsieur Thierry GROSBOIS interroge sur le coût d'une construction neuve ? et le coût d'une éventuelle revente ?

Monsieur DA SILVA estime qu'un tel projet appauvrit les réserves financières de la commune - et qu'il faille être prudent en cette période de conjoncture difficile.

Face à toutes ces interrogations Monsieur le Maire propose un vote : « Pour ou Contre ce projet - avec un montant maximal de 174 000 € TTC et la cession de la parcelle du 19 rue de Mouliherne pour l'euro symbolique ? »

Nombre de votants : 16

Premier vote :

Oui : 7

Non : 5

Blancs : 2

Nuls : 2

Second Vote :

Oui : 7

Non : 7

Blancs : 2

Troisième Vote :

Oui : 9

Non : 6

Blanc : 1

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal accepte à la majorité le projet de construction des 11 logements de Saumur Habitat situés rue de Mouliherne pour un montant maximum bloqué à 174 000 € et de céder la parcelle du 19 rue de Mouliherne à l'euro symbolique.

A l'issue du vote, Monsieur le Maire garantit au conseil municipal de faire remonter toutes les interrogations évoquées lors du conseil municipal à la Direction de Saumur Habitat afin de rester dans la cohérence d'un projet rationnel pour la commune et de ne pas excéder le montant voté à savoir : 174 000 € TTC (montant arrondi)

DEL N° 04-01/2023-03 - Signature de la convention tripartite Régie Eaux Saumur Val de Loire / Vernantes

Monsieur le Maire expose que la régie procède actuellement au renouvellement de l'intégralité de son parc compteurs, et ce, depuis le début de l'année, pour une fin de mission, estimée vers la fin de l'année 2024. Cette démarche a pour but d'améliorer la qualité de son service et de permettre à ses abonnés, de suivre de façon journalière leur consommation d'eau, d'être informé très rapidement par mail ou sms en cas de surconsommation détectée par le module de télérelève.

Le prestataire SOGETREL a été choisi pour le déploiement d'un réseau de connectivité LORA, qui permettra de relever nos compteurs. Ce prestataire, s'est rapproché de notre commune à la fin de l'été, pour définir avec nous un équipement compatible pour mettre en place une antenne ou d'un relais. Pour faire suite à la visite organisée le 07 septembre dernier entre ce prestataire et Monsieur Manuel DA SILVA, il est apparu que l'église de Vernantes répondait aux attentes de la Régie. Aussi, l'installation et la maintenance d'un système de télérelève de compteurs d'eau réalisé par le prestataire de la régie sur un équipement de notre commune, nécessitent de passer une convention tripartite. Le conseil municipal doit donc prendre une délibération pour signer ladite convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le compte-rendu de visite et la convention tripartie Régie Eaux Saumur Val de Loire / Vernantes.

INFORMATIONS

- ANJOU CŒUR DE VILLE / Comité technique - scénario de revitalisation Vernantes - Ateliers participatifs : le 19 décembre 2022 - 18h30 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Vernantes

Seules deux personnes sont venues à la réunion publique du 19 décembre 2022. En dépit du peu de participants, les 5 ateliers mis en place à cet effet ont été très constructifs.

Un comité de pilotage aura lieu le 25 janvier 2023 à 10 heures à la Mairie de Vernantes. Ce comité est ouvert à la Commission et tout membre du conseil municipal intéressé

- Virement de crédit
La nouvelle nomenclature M57 autorisant la fongibilité des crédits.
Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du virement de crédit effectué d'un montant de 30 899 euros - en diminution du chapitre 21 pour augmenter le chapitre 20.
- Convention SIEMML Commune → Mairie
Le SIEMML a accordé les mêmes conditions tarifaires dont bénéficie la Mairie de Vernantes à la maison de retraite les 2 clochers pour un an.
- Recrutement en CDD à plein temps d'un nouvel agent au pôle administratif en charge notamment de l'accueil physique et téléphonique du public, de la gestion des salles, et de tâches administratives en lien avec le secrétariat de Mairie et l'agent comptable depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Organisation des vœux du Maire du 14 janvier 2023 à 16h00 à la salle des Fêtes de Vernantes.
- Point sur les logements des Frères Champneuf
La première tranche, comprenant les deux premières maisons est presque achevée - la livraison étant prévue en février 2023.

Le désamiantage des deux maisons suivantes est prévu la troisième semaine de janvier. La seconde tranche débutera à la suite.

- Cimetière :
L'entreprise Ambroise MOTHAIIS a été chargée de l'aménagement des allées sur 1 480 m² et 4 cm d'épaisseur en sable à/ gris bleu compacté. L'aménagement en géotextile d'un coût de 6 000 € n'a pas été retenu car inefficace. Cet aménagement est en cours.
Un règlement du cimetière sera prochainement à la réflexion de la commission.
- Travaux d'aménagement de la liaison cyclable entre Vernantes et Vernail-le-Fourrier :
Monsieur le Maire fait part de l'acceptation du dossier par la commission permanente du Conseil départemental et de l'octroi d'une subvention de 10 240 € en faveur de la réalisation de cette opération.
- Tirage au sort de 6 Vernantais pour assister au Feu d'Artifice du 14 juillet au Dôme.
Ce tirage sera effectué à partir de la liste électorale.
- SMBAA :
Monsieur Manuel DA SILVA avait demandé au SMBAA le curage de la DOUAIRE suite à la sécheresse subie de l'été dernier. Le SMBAA a donné sa réponse et interdit le curage.
- Enquête administrative du CENTRE DE GESTION DU MAINE ET LOIRE
Une enquête administrative aura lieu prochainement par le CDG 49 suite à des courriers reçus d'agents dénonçant le comportement d'un agent au restaurant scolaire source de pression et mal être.

Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le 01 février 2023 à 20h30.

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance,

Sandra RIQUIN



Le Maire,

Thierry PAPOT

